

## NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il est élaboré par le Maire et a été adopté par le conseil municipal le 31 mars 2021.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 10 février 2021.

Le budget primitif 2021 a été établi en tenant compte d'un contexte incertain :

- une crise sanitaire non résolue avec un impact sur le fonctionnement des services et l'organisation ou on des manifestations ;
- la réforme de la fiscalité locale qui supprime la possibilité pour les collectivités de moduler le taux de la taxe d'habitation des résidences principales.

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement :

↳ **la section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

↳ **la section d'investissement** concerne les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes qui ont pour effet d'augmenter ou de diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.

**Les opérations réelles** donnent lieu à encaissement ou à décaissement effectif.

**Les opérations d'ordre**, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la Commune sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Le budget est présenté en équilibre avec la reprise des résultats de l'exercice 2019.

## ➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

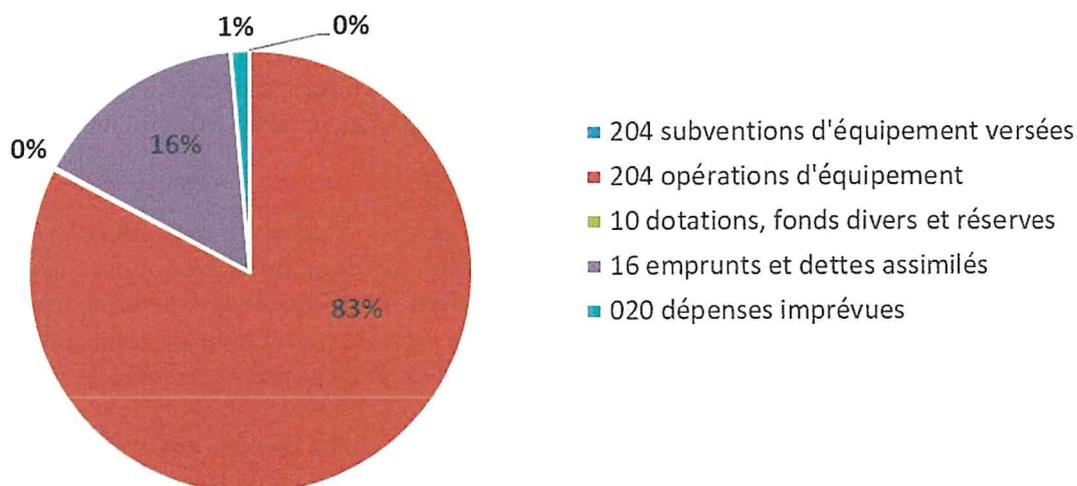
La section d'investissement s'équilibre à 3 867 668 €.

### 1/ Dépenses d'investissement

chapitre	libellés des chapitres	RAR 2020	besoins 2021	BP 2021
204	subventions d'équipement versées		200 €	200 €
	opérations d'équipement	150 148 €	2 884 975 €	3 035 123 €
Total des dépenses d'équipement		150 148 €	2 885 175 €	3 035 323 €
10	dotations, fonds divers et réserves	4 491 €		4 491 €
16	emprunts et dettes assimilés		577 401 €	577 401 €
020	dépenses imprévues		50 000 €	50 000 €
Total des dépenses financières		4 491 €	627 401 €	631 892 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>154 639 €</b>	<b>3 512 576 €</b>	<b>3 667 215 €</b>
040	opérations d'ordre de transfert entre sections		51 585 €	51 585 €
041	opérations patrimoniales		22 €	22 €
Total des dépenses d'ordre		- €	51 607 €	51 607 €
déficit d'investissement reporté			148 846 €	148 846 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>154 639 €</b>	<b>3 713 029 €</b>	<b>3 867 668 €</b>

☞ Les opérations réelles pour un montant total de 3 667 215 €

Répartition des dépenses réelles d'investissement par chapitre :



#### Dépenses d'équipement :

**Chapitre 204 "subventions d'équipement versées"** d'un montant total de 200 €.

Ce chapitre retrace les subventions d'équipement versées par la Commune à des tiers (comité des fêtes de Mériadec).

#### Les dépenses d'investissements par opération :

opération	libellé	RAR 2020	nouvelles dépenses	BP 2021
11	acquisition de terrains et d'immeubles	- €	10 500 €	10 500 €
	terrains		10 500 €	10 500 €
	immeubles		- €	- €
12	PLU		9 500 €	9 500 €
13	acquisition de matériel	13 304 €	233 057 €	246 361 €
	logiciel		17 895 €	17 895 €
	véhicules	4 264 €	35 187 €	39 451 €
	matériel informatique	2 799 €	109 307 €	112 106 €
	meublé	697 €	11 610 €	12 307 €
	autres matériels	5 544 €	59 058 €	64 602 €
	travaux sur bâtiments	58 083 €	1 279 859 €	1 337 942 €
14	autres bâtiments	15 429 €	247 491 €	262 920 €
15	mairie		256 100 €	256 100 €
16	restaurant scolaire	33 609 €	10 763 €	44 372 €
17	école publique	9 045 €	510 005 €	519 050 €
19	salle Nicolazic (25 %)		205 000 €	205 000 €
20	chapelle Ste Avoye		38 000 €	38 000 €
21	église		12 500 €	12 500 €
	travaux de voirie	78 761 €	1 352 059 €	1 430 820 €
22	divers travaux et réseaux	78 761 €	367 059 €	445 820 €
23	programme de voirie 2021		185 000 €	185 000 €
24	SDAPI		150 000 €	150 000 €
25	schéma pistes cyclables		400 000 €	400 000 €
26	centre bourg		100 000 €	100 000 €
27	cimetière aménagement		50 000 €	50 000 €
28	complexe sportif Jean Le Carrer (10 %)		100 000 €	100 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>150 148 €</b>	<b>2 884 975 €</b>	<b>3 035 123 €</b>

**Opération 11 « acquisition de terrains et d'immeubles »** : il s'agit des acquisitions de terrains actées et/ou prévisionnelles pour un montant total de **10 500 €**.

**Opération 12 « PLU »** : il s'agit des frais d'études engagés pour la révision simplifiée du PLU pour un montant total de **9 500 €**.

**Opération 13 « acquisition de matériels »** : cette opération reprend l'ensemble des biens que la Commune envisage d'acquérir au cours de l'exercice pour le fonctionnement des services pour un montant total de **246 361 €** tels que :

- les restes à réaliser 2020 relatifs au remplacement du plateau de la tondeuse pour les services techniques, à l'acquisition de matériels informatique et mobilier pour l'école publique ;
- un logiciel ressources humaines et un logiciel de prospective financière
- un véhicule en remplacement du véhicule de l'accueil de loisirs
- une provision pour le renouvellement du parc informatique pour les différents services ainsi que du matériel informatique pour les écoles dans le cadre du plan de relance
- du mobilier pour l'école publique et des fauteuils de bureau pour les agents, ...
- et différents biens tels que du matériel pour le pôle éducation (nettoyeur vapeur sono, vitrines d'affichage, ...), pour les services techniques (tondeuse tractée, tronçonneuse, ...), l'achat d'un barnum ainsi que l'achat d'illuminations de Noël et de la signalisation de voirie, ...

**Les travaux sur bâtiments** d'un montant total de **1 337 942 €** comprennent :

1/ les restes à réaliser de 2020 relatifs à la mise en place de l'organigramme dans les bâtiments, aux travaux d'extension du restaurant scolaire et ceux relatifs aux sanitaires à l'école publique

2/ et les nouveaux travaux envisagés sur 2021 :

- sur différents bâtiments communaux tels que le remplacement de la cloison mobile au restaurant scolaire, le changement de la chaudière de la mairie, l'installation du panneau lumineux, la mise aux normes électriques et la réfection de la couverture du bar des sports,
- les travaux de réfection des étages de la mairie, le solde des travaux d'extension du restaurant scolaire, une provision pour des travaux à l'école publique en fonction de l'audit énergétique, l'extension de la salle Nicolazic, des travaux de drainage à la chapelle de Ste Avoye ainsi que des frais d'étude pour la réalisation d'un diagnostic sur l'église.

**Les travaux de travaux de voirie** d'un montant total de **1 430 820 €** comprennent :

1/ les restes à réaliser de 2020 liés aux réseaux, au frais d'étude lié à la faisabilité du terrain synthétique à Lanriacq

2/ et l'inscription budgétaire de nouveaux travaux de voirie sur 2021 :

- divers travaux : le remplacement de jeux au parc des Iris, une provision pour le programme de rénovation de l'éclairage public, d'extension des réseaux électriques et d'eaux pluviales, l'installation d'un abri de jardin à l'accueil périscolaire et les travaux de drainage au stade de Lanriacq
- le programme de voirie 2021, des travaux dans le cadre du schéma directeur d'assainissement pluvial intercommunal SDAPI, des travaux pour l'aménagement de pistes cyclables axe Pluneret/Auray, des frais d'étude pour la revitalisation du centre bourg, des travaux d'aménagement des allées du cimetière ainsi que la réalisation d'un terrain synthétique au complexe sportif Jean Le Carrer.

**Dépenses financières :**

**Chapitre 10 "dotations, fonds divers et réserves "**. La Commune peut être amenée à reverser à AQTA des taxes d'aménagement perçues sur le périmètre du parc d'activités de Kerfontaine.

**Chapitre 16 "emprunts et dettes assimilés"**. Ce chapitre comprend notamment :

- compte 1641 « remboursement du capital des emprunts » : le remboursement du capital des emprunts déjà contractés et une provision si la Commune souscrit un emprunt sur 2021 pour un montant total de **534 850 €**
- compte 165 « dépôts et cautionnements » : la Commune doit inscrire le montant total des cautions perçues pour les logements communaux pour pouvoir les rembourser en cas de départ de chaque locataire.
- compte 168758 « autres dettes - autres groupements » : l'intégration dans le budget de la Commune du remboursement du capital des emprunts souscrits par Morbihan énergies et par Mériadec villages soit **40 565 €**.

**Chapitre codifié 020 "dépenses imprévues"** d'un montant de **50 000 €**. Ce chapitre sert à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses, selon leur nature, lorsque la prévision budgétaire est insuffisante. Cette ligne ne donne pas lieu à émission de mandats.

---

☞ **Les opérations d'ordre** pour un montant total de **51 607 €**

**Chapitre de rattachement 040 "opérations d'ordre de transfert entre sections"**. Ce chapitre comprend les écritures relatives :

- compte 139151 « subvention d'investissement rattachés aux actifs amortissables » : écriture à passer suite à l'intégration du matériel informatique dans le cadre de la mise en réseau des médiathèques
- comptes 2313 et 2315 : écritures relatives aux travaux en régie. Il s'agit de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supportées au cours de l'année pour des travaux effectués par des agents de la collectivité et ayant le caractère de travaux d'investissement.

Cette opération présente l'avantage d'intégrer dans la base de calcul du fonds de compensation de la TVA le coût des matériels et matériaux utilisés pour ces travaux d'investissement.

**Chapitre de rattachement 041 « opérations patrimoniales »** correspond à des écritures d'ordre budgétaire :

- compte 2111 « terrains nus » : écriture suite à l'intégration dans le patrimoine des terrains acquis à titre gratuit.

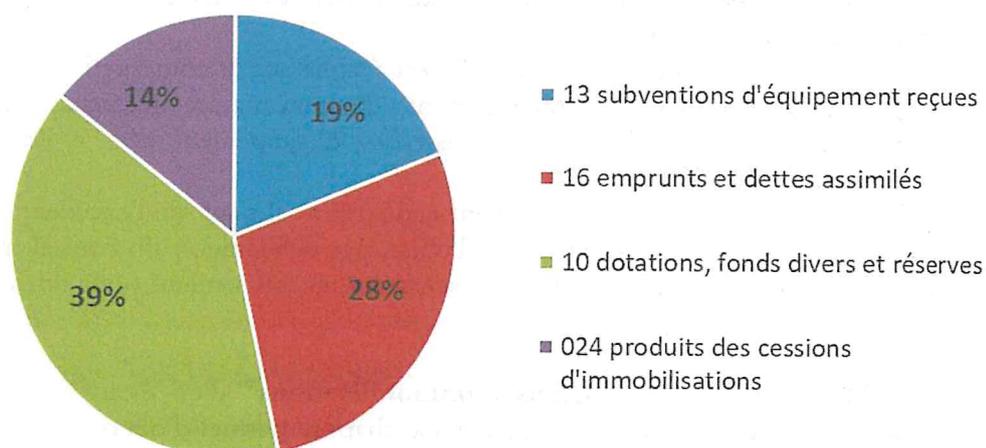
**La ligne budgétaire codifiée 001 « déficit d'investissement reporté »** correspond à la reprise des résultats antérieurs. Cette ligne budgétaire participe uniquement à l'équilibre du budget. Elle ne peut pas faire l'objet de virement ou d'émission de titres.

## 2/ Recettes d'investissement

chapitre	libellés des chapitres	RAR 2020	nouvelles recettes	BP 2021
13	Subventions d'équipement	181 572 €	415 689 €	597 261 €
16	Emprunts et dettes assimilés		879 024 €	879 024 €
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>181 572 €</b>	<b>1 294 713 €</b>	<b>1 476 285 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 236 475 €	1 236 475 €
024	Produits des cessions d'immobilisations		451 000 €	451 000 €
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>- €</b>	<b>1 687 475 €</b>	<b>1 687 475 €</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>181 572 €</b>	<b>2 982 188 €</b>	<b>3 163 760 €</b>
021	virement de la section de fonctionnement		491 783 €	491 783 €
040	opération d'ordre de transfert entre sections		212 103 €	212 103 €
041	opérations patrimoniales		22 €	22 €
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>703 908 €</b>	<b>703 908 €</b>
001	excédent d'investissement reporté		- €	- €
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>181 572 €</b>	<b>3 686 096 €</b>	<b>3 867 668 €</b>

☞ **Les opérations réelles** pour un montant total de **3 163 760 €**

Répartition des recettes réelles d'investissement par chapitre :



➤ **Recettes d'équipement :**

**Chapitre 13 "subventions d'équipement reçues"** d'un montant de **597 261 €** recense les subventions d'équipement notifiées et qui seront versées en fonction de l'avancement des travaux.

opération	libellé	RAR 2020	nouvelles recettes	BP 2021
13	acquisition de matériel	- €	16 590 €	16 590 €
	CAF - MDJ aide à l'investissement		7 200 €	7 200 €
	CAF - ALSH aide à l'investissement		9 390 €	9 390 €
14	autres bâtiments	- €	7 500 €	7 500 €
	Conseil Départemental / accessibilité lieux publics		7 500 €	7 500 €
15	mairie	- €	28 329 €	28 329 €
	Conseil Départemental - PST 2020		28 329 €	28 329 €
16	restaurant scolaire	43 477 €	6 523 €	50 000 €
	Région / Pays d'Auray	13 477 €	6 523 €	20 000 €
	AQTA fonds de concours	30 000 €	- €	30 000 €
17	école publique : extension des sanitaires	33 095 €	60 451 €	93 546 €
	Etat - DETR 2019	33 095 €	60 451 €	93 546 €
19	salle Nicolazic	105 000 €	90 000 €	195 000 €
	Etat - DETR 2020	105 000 €	- €	105 000 €
	Conseil Départemental - PST 2020		90 000 €	90 000 €
22	divers travaux de voirie	- €	25 746 €	25 746 €
	Etat - DETR 2020 : colombarium		8 853 €	8 853 €
	Morbihan énergiers : réseaux		16 893 €	16 893 €
23	programme de voirie 2021	- €	22 087 €	22 087 €
	Conseil Départemental : entretien voirie 2020 hors agglomération		22 087 €	22 087 €
25	schéma pistes cyclables	- €	158 463 €	158 463 €
	Région - DSIL 2020		158 463 €	158 463 €
	<b>TOTAL</b>	<b>181 572 €</b>	<b>415 689 €</b>	<b>597 261 €</b>

#### Chapitre 16 "emprunts et dettes assimilées" :

- compte 1641 « emprunt » correspond à l'inscription d'un emprunt d'équilibre pour équilibrer la section d'investissement.

#### ► Recettes financières :

##### Chapitre 10 "dotations, fonds divers et réserves". Ce chapitre comprend :

- compte 10222 « FCTVA » : l'Etat rembourse partiellement la TVA que la Commune a payée sur les dépenses d'investissement de l'année n-1 sur la base du taux de 16.404 %. Pour 2021, le montant a été estimé à **193 020 €**.

- compte 10226 « taxe d'aménagement » : elle est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle permet de couvrir les dépenses d'équipement liées à l'urbanisation. Son montant est estimé à **100 000 €**.

- compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : il s'agit de l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice n-1 qui a fait l'objet, par délibération du conseil municipal, d'une affectation permettant le financement de la section d'investissement, pour un montant total de **943 455.40 €**.

**Chapitre 024 "produits des cessions d'immobilisations"** d'un montant de **451 000 €**. Ce montant tient compte la vente du presbytère. Ce chapitre permet d'ouvrir les crédits nécessaires pour passer les écritures liées à la sortie de biens de l'inventaire (comptes 192, 6751, 6761, 7751, 7761). Pour ce chapitre, il n'y aura pas d'exécution au compte administratif. En cas d'insuffisance de crédits à ce chapitre, le conseil municipal devra alors prendre une décision modificative.

☞ Les opérations d'ordre pour un montant total de 703 908 €

La ligne budgétaire codifiée 021 correspond au virement de la section de fonctionnement pour un montant de 491 783 €.

**Chapitre de rattachement 040 "opérations d'ordre de transfert entre sections"**. Il s'agit de l'écriture relative aux dotations aux amortissements pour la période du 01/01 au 31/12. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens acquis et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

**Chapitre de rattachement 041 « opérations patrimoniales »** correspond à des écritures d'ordre budgétaire :

- compte 2111 « terrains nus » : écriture suite à l'intégration dans le patrimoine des terrains acquis à titre gratuit.

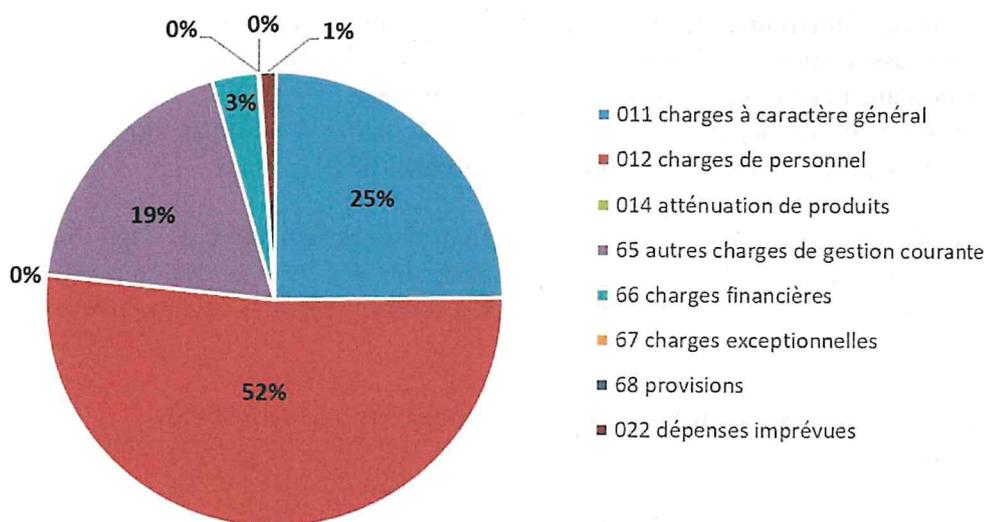
## Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 139 132 €

### 1/ Dépenses de fonctionnement

☞ Les opérations réelles pour un montant total de 4 435 246 €.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre :



**Chapitre globalisé 011 "charges à caractère général"** d'un montant total de 1 099 645 €.

➤ Chapitre 60 "achats et variations des stocks". Ce chapitre correspond à une estimation des dépenses liées à l'achat de matière et de fournitures non stockées permettant le fonctionnement des différents services.

➤ Chapitre 61 "services extérieurs". Ce chapitre comprend notamment :

- les contrats de prestation de service pour la restauration scolaire, pour le balayage de la voirie ;
- toutes les interventions réalisées par des prestataires extérieurs sur les bâtiments communaux, sur du matériel communal, sur la voirie dans le cadre du programme annuel d'entretien de la voirie ainsi que sur les réseaux, ... ;
- les contrats de maintenance ;
- les primes d'assurance pour les bâtiments et les véhicules communaux ;

- les frais d'étude dont le diagnostic radon et qualité de l'air intérieur
- les frais de formation pour les agents communaux.
- Chapitre 62 "autres services extérieurs". Ce chapitre comprend :
  - les frais divers liés à l'assistance juridique, les honoraires liés au contentieux urbanisme et RH ;
  - les frais liés à la numérisation des registres d'état-civil
  - les frais de publication du bulletin municipal,
  - des frais d'affranchissement et de télécommunication.

Ce chapitre comprend également les budgets d'activité de l'accueil de loisirs, de l'accueil périscolaire, de la maison des jeunes et du service environnement ainsi que les dépenses liées aux manifestations mises en place par la commission culture.

**Chapitre globalisé 012 "charges de personnel"** d'un montant total de **2 300 000 €**, comprend les rémunérations de tous les agents communaux, les cotisations dues aux différents organismes sociaux et de retraite, ainsi que la cotisation du contrat risques statutaires.

Le prévisionnel tient compte des avancements d'échelon, des avancements de grade liés à la carrière des agents (GVT glissement vieillesse technicité), du régime indemnitaire tel qu'il a été adopté par le conseil municipal ainsi que les décisions relatives à l'action sociale en faveur des agents.

Ce chapitre intègre également le remplacement des agents titulaires suite à des congés de maladie, le recrutement des animateurs affectés à l'accueil périscolaire, à l'ALSH et à la MDJ.

**Chapitre globalisé 014 "atténuation de produits"** d'un montant total de **1 000 €** correspond à des dégrèvements de taxes.

**Chapitre 65 "autres charges de gestion courante"** d'un montant total de **835 045 €**. Il s'agit notamment des indemnités des élus, des différentes subventions de fonctionnement versées au CCAS, aux associations, à l'école publique et aux écoles privées dans le cadre des contrats d'association ainsi que des participations intercommunales.

Ce chapitre intègre les dépenses liées aux « droits d'utilisation – informatique en nuage (cloud) », dépenses éligibles au FCTVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Chapitre 66 "charges financières"** d'un montant total de **144 146 €**. Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts contractés par la Commune, des intérêts des emprunts contractés par Morbihan énergies et par Mériadec villages et des écritures relatives aux intérêts courus non échus (ICNE).

**Chapitre 67 "charges exceptionnelles"** d'un montant total de **3 000 €**

- compte 6718 « autres charges exceptionnelles sur opération de gestion » : il s'agit de la prise en charge par la Commune de réparations suite à des sinistres
- compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » : il s'agit des écritures liées à l'annulation de titres de recettes de fonctionnement émis au cours des exercices précédents.

**Chapitre 68 "dotations aux amortissements et provisions"** d'un montant total de **2 410 €** relatif à la provision pour créances douteuses.

**La ligne codifiée 022 "dépenses imprévues"** d'un montant de **50 000 €** permet d'abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature. Elle ne donne pas lieu à émission de mandats. Ce crédit est plafonné à 7.5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section de fonctionnement.

☞ **Les opérations d'ordre** pour un montant total de **703 886 €**

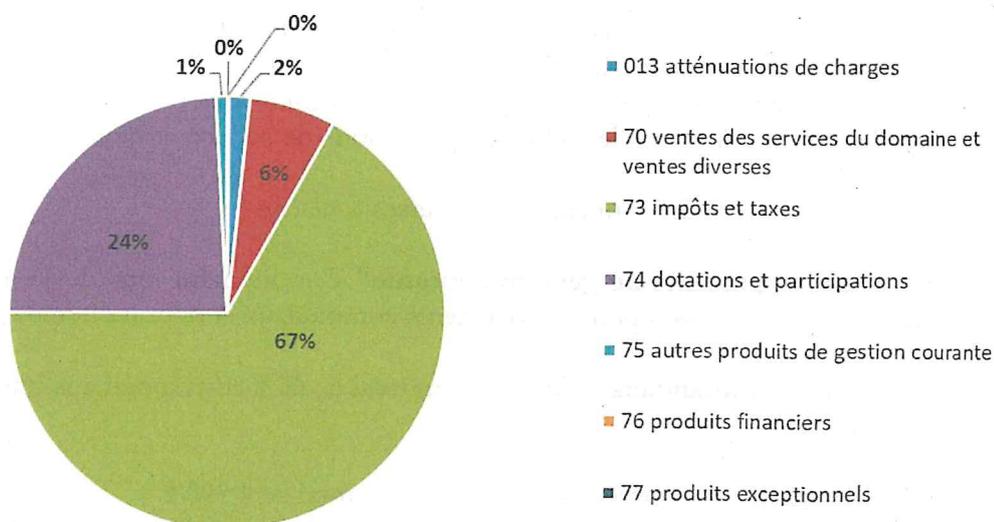
**La ligne codifiée 023 "virement à la section d'investissement"** est une opération sans exécution qui permet d'équilibrer la section de fonctionnement.

**Chapitre de rattachement 042 "opérations d'ordre de transfert entre sections"**. Ce chapitre globalisé regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement d'un même montant, sans donner lieu à un encaissement ou à un décaissement. Ces opérations, dites « opérations d'ordre de section à section », sont toujours équilibrées en dépenses et en recettes. Elles n'influent pas en conséquence sur l'équilibre global du budget mais seulement sur l'équilibre de chaque section. Au stade de la prévision budgétaire, on y retrouve les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (compte 6811) pour la période du 01/01 au 31/12 ainsi que la dotation aux amortissements suite à la souscription de l'assurance dommages ouvrage pour le restaurant scolaire (compte 6812).

## 2/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

☞ Les opérations réelles pour un montant total de 5 087 547 €.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement par chapitre :



**Chapitre 013 "atténuation de charges"** d'un montant total de 80 100 €.

- compte 6419 « remboursements sur rémunérations du personnel » : il s'agit des remboursements de salaires par CNP Assurances et par la CPAM suite aux arrêts de travail des agents ;
- compte 6479 « remboursements sur autres charges sociales » : écriture relative aux titres restaurants correspondant à la part des agents.

**Chapitre 70 "produits des services et du domaine"** d'un montant total de 325 870 €, comprend les recettes liées :

- aux concessions dans le cimetière ;
- à l'occupation du domaine public par les concessionnaires de réseaux ;
- aux produits des services : restaurant scolaire, accueil périscolaire, accueil de loisirs, maison des jeunes. L'estimation a été faite sur une baisse de la fréquentation des structures ALSH et MDJ.

**Chapitre 73 "impôts et taxes"** d'un montant total de 3 407 781 €. Il s'agit des impôts directs locaux (produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés

non bâties), du reversement de la contribution économique territoriale par AQTA (déduction faite du coût du service instruction du droit du sol, du transfert de la compétence petite enfance, de la taxe de séjour et de la mise en réseau des médiathèques), du produit des droits de mutation.

Le taux des impôts votés lors du conseil municipal du 31 mars 2021 sont les suivants :

Taxe d'habitation	17.14 %
Taxe foncière bâtie	46.20 %
Taxe foncière non bâtie	48,75%

**Chapitre 74 "dotations et participations"**, d'un montant total de **1 225 566 €**, comprend notamment :

- les dotations de l'Etat : dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation. Au stade de la construction budgétaire, les montants des dotations de l'Etat ne sont pas encore connus.
- le FCTVA pour les dépenses de fonctionnement réalisées sur l'exercice n-1 pour l'entretien des bâtiments et de la voirie ;
- les subventions versées par le Conseil Département pour le fonctionnement de l'ALSH ;
- la participation de la Commune de Plumergat pour la gestion de Mériadec et les participations des communes extérieures pour les enfants inscrits à l'école publique ;
- la participation de la CAF dans le cadre des prestations de service et dans le cadre du contrat enfance jeunesse.
- les compensations au titre des exonérations des taxes foncières.

**Chapitre 75 "autres produits de gestion courante"** d'un montant total de **43 685 €**. Il s'agit uniquement des loyers encaissés pour les logements communaux et pour les bureaux.

**Chapitre 76 "produits financiers"** d'un montant total de **45 €** correspond aux intérêts des parts sociales versées.

**Chapitre 77 "produits exceptionnels"** d'un montant total de **4 500 €**.

- compte 773 « mandats annulés sur exercices antérieurs » : ce compte comptabilise l'annulation de dépenses se rapportant à la section de fonctionnement et qui ont été prises en charge lors des exercices antérieurs ou précédents suite à une erreur matérielle ;
- compte 7788 « produits exceptionnels divers » : il s'agit des remboursements de sinistres par les assureurs et les cessions de terrains non répertoriés à l'état de l'actif.

☞ **Les opérations d'ordre** pour un montant total de **51 585 €** :

**Chapitre de rattachement 042 "opérations d'ordre de transfert entre sections"**. Ce chapitre globalisé regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement.

- compte 722 « production immobilisée » : écriture relative aux travaux en régie
- compte 777 « quote-part des subventions d'investissements transférée au compte de résultat » : écriture à passer suite à l'intégration du matériel informatique dans le cadre de la mise en réseau des médiathèques.

Le Maire,  
Franc VALLEIN

